

RÉSISTANCE AUX ALLERGIES

Les vertus du lait cru prouvées par une étude d'envergure

Le suivi de 1 000 enfants, depuis leur naissance jusqu'à 10 ans, montre que naître dans une ferme, d'une mère exposée à l'environnement de l'étable et consommant du lait cru, protège des allergies.

On a bu du petit-lait... cru lors de l'assemblée générale du syndicat de défense du mont d'or. Objet de cette satisfaction : les résultats de l'étude Pature⁽¹⁾, un travail titanesque par le nombre de données récoltées. Elle porte sur 1 000 enfants allemands, autrichiens, suisses, finlandais et franc-comtois pour les Français, suivis au peigne fin depuis leur naissance dans les années 2002 à 2005 jusqu'à aujourd'hui. Deux groupes observés : des enfants de zones rurales, nés dans des fermes ou pas. Objectifs : confirmer le rôle protecteur contre les allergies de l'exposition agricole et identifier les substances capables de modifier le système immunitaire au cours des premiers mois de vie.

Les enfants nés dans une ferme moins allergiques

Plusieurs études des années 1990 montraient en effet que la fréquence de l'asthme, de la rhinite et des signes biologiques d'allergie était divisée par deux chez les enfants d'éleveurs laitiers. Cela avec une protection d'autant plus marquée qu'il y avait une exposition à l'environnement de l'étable, et une consommation de lait cru de la ferme par la mère pendant sa grossesse et par l'enfant avant un an. De l'étude Pature, qui a déjà fait l'objet de vingt-trois articles scientifiques, on pourrait retenir ce conseil pour toute femme enceinte : passez vos vacances à la ferme, au contact



© CLAUDIUS THIBET

des animaux, roulez-vous dans le foin et consommez du lait ou des fromages au lait cru. « Les enfants nés dans une ferme ont plus souvent un profil immunitaire de type Th1 (non allergique) que leurs homologues non fermiers. La présence dans le sang de cordon de cytokines Th1 est liée notamment à la fréquence des séjours de la mère dans l'étable et dans la grange, à ses contacts avec les animaux de la ferme et sa consommation de lait de ferme. La mère a une influence jusqu'alors insoupçonnée pour orienter le système immunitaire de son bébé », explique Dominique Vuitton, immunologue au CHU de Besançon, l'une des auteurs français. Et de poursuivre : « Les enfants nés dans une ferme sont moins souvent sensibilisés aux allergènes respirés saisonniers. Cette protection est liée à l'exposition de la mère durant la grossesse à l'environnement des étables et de la grange et aux contacts avec les bovins. Cette protection est encore meilleure quand la

mère a été exposée aux chats et aux parasites transmis par les chats (comme le toxoplasme) durant son enfance. »

Protection amplifiée par les produits laitiers

Dans la première année de vie, cette protection vis-à-vis des allergies semble s'amplifier quand l'enfant mange des produits laitiers. D'où cette hypothèse que l'ingestion de substances présentes dans le lait cru pourrait rendre l'enfant tolérant aux allergènes.

« Ce n'est pas la quantité de substances d'origine microbienne qui semble à l'origine de la protection par le lait cru, mais la diversité des microbes (non pathogènes). D'autres substances détruites par la pasteurisation pourraient aussi jouer. » L'étude Pature montre encore que l'effet protecteur de la ferme contre le risque de dermatite atopique, qui se manifeste à l'âge de 2 ans, se poursuit de façon un peu atténuée à 4,5 et 6 ans. Idem pour l'asthme. ■

JEAN-MICHEL VOCORET

(1) Protection contre l'allergie, étude du milieu rural et de son environnement.

MONTBÉLIARDE

L'UNION SACRÉE, PAS POUR TOUT DE SUITE

Attendu début 2015, le projet modifié de règlement zootechnique européen en cours d'élaboration devrait s'enrichir d'une proposition française. Celle-ci permettrait aux futures OS version européenne de conduire plusieurs programmes de sélection. D'où peut-être, en montbéliarde, la renaissance du projet Ocade regroupant Umotest, Jura-Bétail et Montbéliarde Sélection. On en est loin. « Toute la difficulté réside dans notre capacité mutuelle à nous faire confiance. Pour ma part, elle n'est pas complète », explique le président de Jura-Bétail.

INSÉMINATION

LA COOPÉRATIVE AMÉLIS DÉFINITIVEMENT DÉBOUTÉE

La cour d'appel de Douai (Nord) a rendu son jugement confirmant celui du tribunal de commerce de Douai qui, en octobre 2012, avait débouté la coopérative Amélis de ses griefs contre Gènes Diffusion. Le torchon brûle entre ces deux-là depuis que Gènes Diffusion a décidé, en août 2010, de venir inséminer sur la zone d'activité historique d'Amélis. En juin 2011, cette dernière avait assigné Gènes Diffusion devant le tribunal de commerce pour concurrence déloyale au motif d'un débauchage abusif de ses inséminateurs. À ce titre, elle réclamait 1,15 M€ de dommages et intérêts. La cour d'appel de Douai a aussi condamné Amélis à payer 5 000 € au titre des frais supportés par Gènes Diffusion pour sa défense. En revanche, elle n'a pas suivi la demande de Gènes Diffusion de 100 000 € de dommages et intérêts pour procédure abusive.

Des substances du lait cru pourraient rendre l'enfant tolérant aux allergènes.